



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)



Le Président de la CFR, son Conseil d'administration, ses Commissions, ses Délégués régionaux et départementaux et l'ensemble de ses bénévoles détachés par les Membres de la CFR pour la conduite des actions auxquelles ils participent activement vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ; ils vous présentent leurs vœux les meilleurs pour une année 2023 attendue beaucoup plus constructive et plus juste dans la prise en compte de nos revendications. Restons nombreux et soudés et ayons une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont été affectés par la disparition d'un proche.

Le Président, Pierre Erbs

### Réunion du Bureau du 28 novembre 2022

**Actualités :** La réforme des retraites : Il est évoqué que deux dispositifs pourraient être utilisés pour son adoption :  
 1 – pour le report de l'âge légal de départ et l'accroissement du nombre des trimestres : un texte complétant le PLFSS 2023 pour lequel le recours au 49.3 serait utilisé en cas de besoin s'agissant d'une loi de finances sans limite,  
 2 – un texte spécifique exigeant un débat parlementaire « incertain » quant à son aboutissement positif pour : la pénibilité, la revalorisation du minima de pension porté à 1 200€/mois, soit 85 % du SMIC et l'emploi des seniors.

**Droits familiaux :** Les conclusions d'un groupe de travail « Initiative Retraite » sont exposées avant leur validation prévue à leur prochain CA ; ces conclusions prévoient un maintien de la MDA partagée entre les parents ; pour l'AVPF, il est estimé que l'existant avec une majoration des trimestres pour les carrières longues doit être privilégié. Le Président rappelle la position différente de la CFR de 2014 et propose que la Commission « Retraite » actualise le texte de 2014 avant de réexaminer cette question par le Bureau eu égard à la complexité du sujet à la fois politique et technique.

**Mutualia :** Les propositions d'augmentation des cotisations 2023 entérinées lors du Bureau ont été confirmées par Mutualia : + 3% pour les niveaux 1 et 2, + 2,5 % pour le niveau 3 et + 3,5 % pour le niveau 4 le plus déséquilibré.

**Emploi des seniors :** La région Bourgogne Franche Comté a été rencontrée ; elle se défait vers Pôle Emploi et investit vers les structures existantes mais ne met rien en place à son niveau. Notre action sera précisée dans la note faite pour les Délégués CFR. Une prochaine rencontre est programmée pour fin janvier pour refaire le point.

**Fin de vie :** Le CESE est responsable de la mise en place de la Convention Citoyenne à caractère temporaire avec des difficultés rencontrées pour mobiliser des personnes pendant 2 mois tous les week-ends. La Conférence Nationale de Santé (CNS) doit aussi rendre un avis ; elle souligne le manque de formation des médecins sur la question.

**Questions diverses :** Le Président a été sollicité par le Conseil d'État pour être auditionné en vue de l'établissement d'un rapport d'études sur le « dernier km » des politiques publiques ; doivent être évoqués : l'accessibilité aux transports publics (SNCF notamment), les droits sociaux, les accès à la santé et aux droits numériques (fracture numérique).

### Commission « Retraite » du 12 décembre 2022

**Réforme des retraites :** Les récentes déclarations des décideurs publics laissent peu augurer d'échanges parlementaires « de tout repos ». Les discussions interminables autour d'aménagements « paramétriques » confirment, s'il en est encore besoin, que le chemin emprunté reste un bon moyen de « faire du sur place » et l'annonce faite au cours de notre réunion d'un report de la présentation de la réforme du 15 décembre au 10 janvier prochain le démontre. En conclusion, il est décidé de rappeler nos positions aux Présidents des assemblées et aux représentants politiques.

**Révision des droits familiaux de retraite :** Après discussions sur le document d'Initiative Retraite, le document de 2014 de la CFR fera l'objet d'améliorations des données existantes pour un réexamen à un prochain Bureau (cf. ci-dessus).

**Niveau de vie des retraités :** Les courbes présentées au dernier colloque du COR confirment une baisse dès 2016/2017.

**IMPORTANT :** Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

